

50

Commission permanente

Séance du 14 octobre 2024



Rapporteur : Mme LARUE

50067

21 - Enseignement 2nd degré

Collèges en action

Le lundi 14 octobre 2024 à 14h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUX), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h32.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative à l'adoption du budget primitif ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 juin 2024 relative à l'adoption du budget supplémentaire ;

Expose :

Dans le cadre du dispositif "Collèges en action", les collèges ont la possibilité de déposer en ligne tout au long de l'année scolaire leurs demandes de soutien financier via le portail collèges (<https://colleges.ille-et-vilaine.fr/>).

Les trois projets ci-dessous, dont le détail figure en annexe 1, ont été présentés au groupe de travail éducation du 16 septembre 2024.

Un avis favorable a été donné et le groupe soumet les propositions suivantes à l'approbation de la Commission permanente.

Collège	Commune	Statut	Agence	Nom du projet	Subvention sollicitée	Subvention proposée
LES CHALAIS	RENNES	public	RENNES	Maus : des souris et des hommes pour ne pas oublier	4 058,00 €	4 058,00 €
MOKA	ST MALO	privé	ST MALO	Les larmes des pôles	3 600,00 €	2 800,00 €
NOËL DU FAIL	GUICHEN	public	REDON VALLONS	Des abris pour la vie dans mon collège	2 277,00 €	2 277,00 €
TOTAL :					9 135,00 €	9 135,00 €

Décide :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement, pour un montant total de 9 135 euros, détaillées en annexe 2.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 16 octobre 2024

ID : CP20242743

Pour extrait conforme